

RAPPORT N° 91/3-07
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS A PROXIMITE DE L'ECOLE MATERNELLE
A LA BRETAGNE

La Municipalité envisage la réalisation de trottoirs à la Bretagne, à proximité de l'Ecole Maternelle, sur une longueur de 400 m environ.

Le coût de l'opération est estimé à 500 000 F.

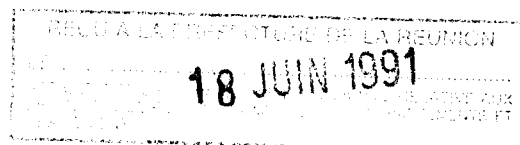
Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901 - Article 233.126 du Budget de 1991.

Il vous est demandé :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant ; à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 91/3-07
du Conseil Municipal
en séance du samedi 1er juin 1991

OBJET

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS A PROXIMITE DE L'ECOLE MATERNELLE
A LA BRETAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/3-07 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commissions Transport et Circulation, Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet de construction de trottoirs à proximité de l'Ecole Maternelle à la Bretagne (coût prévisionnel : 500 000 F / crédits prévus au Chapitre 901 - Article 233.126 du Budget de 1991).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant ; à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 14 JUIN 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

